

19 Avenue du Grand Cavalier, Le Wagram **ANTIBES - 06600**

Tél: 04.92.90.44.02

Email: contact@juris-expertises.fr

NICE - ANTIBES - FREJUS

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 29 mars 2007, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de mars 2012

DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : Maison

individuelle

Adresse:

Maison individuelle 57 avenue des

Acacias 06500 MENTON

Nombre de Pièces :

Numéro de Lot :

Référence Cadastrale : AC - 27...

comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral

Descriptif du bien :

Encombrement constaté : Néant

Situation du lot ou des lots de copropriété

Etage:

Bâtiment : Porte .

Escalier:

Mitoyenneté:

OUI

Bâti: OUI

Document(s) joint(s): Néant

DESIGNATION DU CLIENT

Désignation du client Nom / Prénom : SCI YTHAM

Qualité ·

Adresse: 57 Avenue des Acacias

06500 MENTON

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom : Maître TOMAS

Qualité ·

Particulier

Adresse:

7 Rue Grimaldi

06012 NICE CEDEX

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : Aucun

DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : PAVISIC Michel Raison sociale et nom de l'entreprise :

SARL JURIS EXPERTISES

Adresse: 19 av du Grand Cavalier 06600 ANTIBES

N° siret: 41375963000077

N° certificat de qualification : DTI1976

Date d'obtention : 29/10/2017

Le présent rapport est établi par une personne dont les

compétences sont certifiées par : DEKRA

Organisme d'assurance professionnelle:

AXA

N° de contrat d'assurance : 10635258504

Date de validité du contrat 01/01/2022

d'assurance :

du bâtiment relatif à la présence de termites Etat

D IDEN	TIFICATION DES BATIMENTS ET PAI STES OU AYANT ETE INFESTES PAR	RTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS R LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :
Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
		épendance
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
Cabanon	Plafond - Tuiles/Bois apparents	Absence d'indice.
	Plancher - Béton	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Métal	Absence d'indice.
		RDC
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton	Absence d'indice.
	Porte d'entrée Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Lasure	Absence d'indice.
	Porte d'entrée Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Lasure	Absence d'indice.
Entrée/déga	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois	Absence d'indice.
gement	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois	Absence d'indice.
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Lasure	Absence d'indice.
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Lasure	Absence d'Indice.
ļ	Porte-fenêtre Volets - Bois Lasure	
<u> </u>	Porte n°3 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois	Absence d'indice.
ľ	Porte n°4 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois	Absence d'indice. Absence d'indice
	Mur - Plâtre Peinture	
ļ	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton	Absence d'indice.
pièce 1	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois	Absence d'indice.
-	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois	Absence d'indice.
.	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice,
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton	Absence d'indice.
Cuisine	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois	Absence d'indice.
 -	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois	Absence d'Indice.
pièce 2	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois	Absence d'indice.
ļ	Fenêtre Volets - Bois	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton	Absence d'indice.
wc	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	- TOUT OF THE C	Absence d'indice.

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *					
	Plafond - Plâtre Peinture						
	Plancher - Béton	Absence d'indice.					
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois	Absence d'indice.					
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois	Absence d'indice.					
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois	Absence d'indice.					
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.					
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois	Absence d'indice.					
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois	Absence d'indice.					
pièce 3	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois	Absence d'indice.					
	Fenêtre Volets - Bois	Absence d'indice.					
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.					
	Plancher - Béton	Absence d'indice.					
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.					
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.					
ièce 4	Plancher - Béton	Absence d'indice.					
1004	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois	Absence d'indice,					
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois	Absence d'indice,					
	Fenêtre Volets - Bois	Absence d'indice.					
ENDE	Shorte Voiets - Bols	Absence d'indice.					

LEGENDE		Absence d'indice.	
Ider	itifier notamment chaque batterent		
(3) Ider	ntifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment. Intifier notamment : Ossature, murs, planchers, escallers, boiseries, plinthes, Intionner les Indices cu l'absence d'Indices d'Infestation de termites et en cere d'Indices d'Indices d'Indices de l'annière et en cere d'Indices d		
- Vier	monner les indices ou l'about particilers, escallers, boiseries, alinthos	obo	
Abs	ence d'indice = absence d'indices d'infestation de termites et en pré	charpentes,	
	ence d'indice = absence d'indices d'infestation de termites et en pré	ciser la nature	
- IDENTIFICATIO	NI DEC BARRIE		I

IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES)

Combles perdus (RDC) : Pas d'accès interieur/exterieur trouvé

Cave (RDJ) : chemin d'accès remplies de ronces et végétaux divers

Petite cave (RDJ) : chemin d'accès remplies de ronces et végétaux divers

IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.);

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.);

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bols sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence de Termite le jour de la visite.

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au 16/09/2022.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur

Sté JURIS - Cabing d'Expertises «Le Palgir Mora» 12, ave Auber - 06000 MICE 20 04 93 85 61 48 / Fay 19 3 83 63 13 Référence: 1756 - YTHAM T

Fait à : ANTIBES le : 17/03/2022 Visite effectuée le : 17/03/2022

Durée de la visite : Nom du responsable : Opérateur : Nom : **PAVISIC**

Prénom : Michel

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun llen de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

CERTIFICAT

Diagnostiqueur immobilier certifié

DEKRA CERTIFICATION SAS certifie que Monsleur

Michel PAVISIC

est titulaire du certificat de compétences N°DT(1976 pour :

- Possetsi da Maria de	bu	AU
- Constat de Risque d'Exposition au Plomb	28/10/2017	27/10/2022
- Diagnostic amiante sans mention	29/10/2017	28/10/ 022
- Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine)	29/10/2017	28/10/2022
- Diagnostic de performance énergétique	28/10/2017	27/10/2022
- Etat relatif à l'installation intérieure de gaz	05/11/2017	04/11/2022
- Etat relatif à l'installation intérleure d'électricité	22/10/2018	21/10/2029



Le Directeur Général, Yvan MAINGUY Bagneux, le 22/10/2018





DEKRA Certification SAS * 5 avanue Garlande = F92220 Baorieux * www.dekra-certification.fr



19 Avenue du Grand Cavalier, Le Wagram ANTIBES - 06600

Tél: 04.92.90.44.02

Email: contact@juris-expertises.fr

NICE - ANTIBES - FREJUS

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

A Rapp	el du cadı	re régleme	ntaire et d	les objectifs	du CREP							
Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb qu'ils soient dégradés ou son à des												
repérer, le ca	l'éperer, le cas échéant les facteurs de dégradation du bâtique du bâtique du la littre de de conservation et à											
Les résultats	Les résultats du CREP doivent permettre de conneître non constitue non de distribution de situations d'insalubille.											
(qui génèren	(qui génèrent spontanément des poussières qui des égailles neurent le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb											
Quand le CR	revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible). Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les											
revêtements	extérieurs au	logement (vole	n des Articles et nortail grille	L.1334-6 et L.1334	4-7, il porte u	niquement su	ur les revêten	nents privatif	s d'un logeme	ent. v compris les		
Quand le CR	EP est réalisé	en application	n de l'Article L	e,) 1334-8, seuls les	revêtements	des parties d	20000000000000			, ,		
la partie extér	rieure de la po	orte palière).		-1, 100	reveternents	des parties (communes so	ont concerné	s (sans omet	tre, par exemple,		
				tie du champ d'app								
les locaux an	nexes de l'hal	oitation, le CRE	EP porte sur c	tie du champ d'app es usages autres q eux qui sont destin	ue l'habitatio	n, le CREP n	e porte que s	ur les parties	s affectées à	l'habitation. Dans		
B Objet	du CREP			oux qui cont destin	es a un usaç	e courant, te	is que la buai	nderie				
Les pa	rties priva	tives			☑ Avai	nt la vente	:					
Occupe					Ou a	vant la mi	se en loca	ation				
Par des er	nfants min	eurs : 🔲 🕻	Dui 🔼 N	on								
Nombre d'	enfants de	moins de	6 ans :									
☐ Ou les	parties co	mmunes d'	un immeul	ble	☐ Avar	t travaux						
Adres	se du bier	1			D Pro	priétaire						
Waison in	dividuelle	57 avenu	e des Aca	cias	Nom:	SCI YT	НАМ					
06500 ME					Adresse	: 57 Av	enue des	Acacias	06500 ME	ENTON		
Comm	anditaire	de la miss	ion					71040145	OOOOO IVIL	-141014		
Nom:	Maître To	OMAS			Adress	e: 7 Ru	e Grimal	di				
Qualité :	Particulie	r			S SAME WOODS		NICE C	FDFX				
		rescence										
Nom du fal	oricant de	l'appareil :	Fondis		Nature d	u radionu	cléide :Ca					
Modèle de	l'appareil	NitonXLp	300		Date du	d radionui	cielde :Ca	amium 1	09	24 (84)(84)(84)		
N° de série	9708	0			Activité d	deliner ch	ce à cette	de la sol	urce :15/0	5/2019		
G Dates	et validité	du consta	ıt		7 totivite (ie ia souit	e a celle	date :3/0	INIBd			
N° Constat	t : 1756 - \	THAM P			Data du		400.0					
Date du co	nstat : 17 /	03/2022			Date du	rapport :	17/03/2022 dité : Aucune					
H Conclu					Date IIIII	te de valid	ite: Auc	une				
	55 C C C C C C C C C C C C C C C C C C		Cla	ssement des i	unitán da	ali a assa a C						
Total	Non m	esurées	CI	asse 0	Clar	diagnostic ise 1		_				
rotar	Nombre	%	Nombre	%	Nombre		Clas			sse 3		
73	6	8,22 %	67	91,78 %	0	0,00 %	Nombre	%	Nombre	%		
		Aucun	revêtemer			0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %		
Autour	du const	-4	CVCtCITICI	nt contenant o	uu piomb	n'a ete n	nis en évi	dence		£		
Auteur	Signature											
			Cabin	et : JURIS EX	PERTISE	S				<u></u>		
:	Sté JURIS - Cabinet • Le Palais Fil	d'Expettises	Nom o	du responsable	э:					5		
\bigcirc	12, ave Auties - 05 2 04 9198 6, 48 / Paz HER 412 210 000 - F	000 NICE	Nom c	lu diagnostiqu	eur : PAV	ISIC Mick	nel			:		
()	HER ALL SIE OLD . P	I II SHOW	Organ	isme d'assura	nce: AX	Α				lax		
	3		Police	: 1063525850	4	19 5 9				E C		
										80		
										Risques d'Exposition au Plomb		

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

SOMMAIRE

\cdot	
RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP. OBJET DU CREP. ADRESSE DU BIEN. PROPRIETAIRE. COMMANDITAIRE DE LA MISSION. L'APPAREIL A FLUORESCENCE X. DATES ET VALIDITE DU CONSTAT. CONCLUSION. AUTEUR DU CONSTAT.	1 1 1 1 1 1
RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES	1
ARTICLES L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ;	3
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION	3
LAUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR) ETALONNAGE DE L'APPAREIL LE LABORATORIE D'ANALYSE EVENTUEL DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER LE BIEN OBJET DE LA MISSION OCCUPATION DU BIEN LISTE DES LOCAUX VISITES LISTE DES LOCAUX NON VISITES	3 3 3 3
WETHODOLOGIE EMPLOYEE	_
VALEUR DE REFERÊNCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	4 4
PRESENTATION DES RESULTATS	
CNOWO10	_
RESOLTATS DES MESURES	
COMMENTAIRES	
LES SITUATIONS DE RISQUE	
TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	10
ORI ICATIONS DUNISORMATIONS TO THE TOTAL TOT	10

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ; Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

	onstat		LA MISSION	 				
Nom et prénom de PAVISIC Michel	l'auteur du constat :	soni certillees Numéro de Ce Date d'obtenti	apport est établi par une personne dont les compétences es par : DEKRA , Certification : 28/40/3047					
2.2 Autorisation A	SN et personne comp	étente en rad	lioprotection (PCR)					
Autorisation ASN (E Nom du titulaire :	OGSNR):		Date d'autorisation : Expire-le :					
Nom de la personne	e compétente en Radio	orotection (PC	R):	<u> </u>				
2.3 Etalonnage de	l'appareil				<u> </u>			
Fabriquant de l'étal N° NIST de l'étalon	on: THERMO FISHER : 2573		Concentration: 1,04 Incertitude: 0,06	mg/cm² mg/cm²				
Vérification de la j	ustesse de l'appareil	N° mesur	e Date	С	oncentration (mg/cm²)			
En début du CREP		1	17/03/2022		0,9			
En fin du CREP		136	17/03/2022		0,8			
Si une remise sous	tension a lieu				-,-			
La vérification de la	i justesse de l'appareil consiste à laque constat et à chaque nouvell	réaliser une mesure	de la concentration en plomb su	r un étalon à u	po volove na di			
	•	e mise sous tension	de l'apparell une nouvelle vérific	otton de la land	ne valeur proche du seull			
				auon de la just	esse de l'appareil est réalisée.			
2.4 Le laboratoire	d'analyse éventuel		The same treatests verification	ation de la just	esse de l'appareil est réalisée.			
Nom du laboratoire d	d'analyse éventuel		Coordonnées : NC	ation de la just	esse de l'appareil est réalisée.			
Nom du laboratoire Nom du laboratoire Nom du contact :	d'analyse éventuel : NC			ation de la just	esse de l'appareil est réalisée.			
Nom du laboratoire Nom du laboratoire Nom du contact :	d'analyse éventuel NC NC l'ensemble immobilie on :			scalier: 0	esse de l'appareil est réalisée.			
Nom du laboratoire de Nom du laboratoire de Nom du contact : 2.5 Description de Année de construction de Nombre de bâtiment	d'analyse éventuel NC NC l'ensemble immobiliel n : s : 1		Coordonnées : NC Nombre de cages d'es		esse de l'appareil est réalisée.			
Nom du laboratoire de Nom du contact : 2.5 Description de Année de constructi	d'analyse éventuel NC NC l'ensemble immobiliel n : s : 1	r	Coordonnées : NC Nombre de cages d'es	scalier: 0	esse de l'appareil est réalisée.			
Nom du laboratoire de Nom du laboratoire Nom du contact : 2.5 Description de Année de construction Nombre de bâtiment 2.6 Le bien objet de Adresse :	d'analyse éventuel NC NC l'ensemble immobilie on : s: 1 e la mission Maison Individuelle 5 Acacias 06500 MENTON	r	Coordonnées : NC Nombre de cages d'es Nombre de niveaux : Bâtiment : Entrée/cage n° : Etage :	scalier: 0	esse de l'appareil est réalisée.			
Nom du laboratoire de Nom du contact : 2.5 Description de Année de construction Nombre de bâtiment 2.6 Le bien objet de Adresse :	d'analyse éventuel : NC NC l'ensemble immobiliel on : s : 1 e la mission Maison Individuelle 5 Acacias	r	Coordonnées : NC Nombre de cages d'es Nombre de niveaux : Bâtiment : Entrée/cage n° : Etage : Situation sur palier :	scalier: 0 2				
Nom du laboratoire Nom du laboratoire Nom du contact : 2.5 Description de Année de construction Nombre de bâtiment 2.6 Le bien objet de Adresse : Type : Nombre de Pièces :	d'analyse éventuel NC NC l'ensemble immobilier on : s : 1 e la mission Maison Individuelle 5 Acacias 06500 MENTON Maison Individuelle	r	Coordonnées : NC Nombre de cages d'es Nombre de niveaux : Bâtiment : Entrée/cage n° : Etage :	scalier : 0 2	on (Maisons			
Nom du laboratoire Nom du laboratoire Nom du contact : 2.5 Description de Année de constructi Nombre de bâtiment 2.6 Le bien objet de Adresse : Type : Nombre de Pièces : Référence Cadastrale :	d'analyse éventuel NC NC l'ensemble immobilier on : s: 1 e la mission Maison Individuelle 5 Acacias 06500 MENTON Maison Individuelle : AC - 27	r	Coordonnées : NC Nombre de cages d'es Nombre de niveaux : Bâtiment : Entrée/cage n° : Etage : Situation sur palier :	scalier: 0 2	on (Maisons			
Nom du laboratoire de Nom du laboratoire Nom du contact : 2.5 Description de Année de construction Nombre de bâtiment 2.6 Le bien objet de Adresse :	d'analyse éventuel NC NC l'ensemble immobilier on : s: 1 e la mission Maison Individuelle 5 Acacias 06500 MENTON Maison Individuelle : AC - 27	r	Coordonnées : NC Nombre de cages d'es Nombre de niveaux : Bâtiment : Entrée/cage n° : Etage : Situation sur palier :	scalier : 0 2	on (Maisons			
Nom du laboratoire Nom du laboratoire Nom du contact : 2.5 Description de Année de construction Nombre de bâtiment 2.6 Le bien objet de Adresse : Type : Nombre de Pièces : Référence Cadastrale : 7.7 Occupation du la 2.6 Cocupation du la 2.7 Occupation du la 2.8 Cocupation du la 2.9 Cocupation du la 3.9 Cocupation du la 4.9 Cocupation du la 4.0 Cocupation du la	d'analyse éventuel NC NC l'ensemble immobilier on : s: 1 e la mission Maison Individuelle 5 Acacias 06500 MENTON Maison Individuelle : AC - 27	7 avenue des	Coordonnées : NC Nombre de cages d'es Nombre de niveaux : Bâtiment : Entrée/cage n° : Etage : Situation sur palier :	scalier : 0 2 2 Habitatio	on (Maisons elies)			
Nom du laboratoire Nom du laboratoire Nom du contact : 2.5 Description de Année de constructi Nombre de bâtiment 2.6 Le bien objet de Adresse : Type : Nombre de Pièces : Référence Cadastrale : 7 Occupation du la 2 coccupant est	d'analyse éventuel NC NC l'ensemble immobiliel on : s : 1 e la mission Maison Individuelle 5 Acacias 06500 MENTON Maison Individuelle : AC - 27 bien Propriétaire Locataire ' Sans objet, le bien est	7 avenue des	Coordonnées : NC Nombre de cages d'es Nombre de niveaux : Bâtiment : Entrée/cage n° : Etage : Situation sur palier : Destination du bâtiment	scalier : 0 2 2 Habitatio	on (Maisons elies)			
Nom du laboratoire Nom du laboratoire Nom du contact : 2.5 Description de Année de construction Nombre de bâtiment 2.6 Le bien objet de Adresse : Type : Nombre de Pièces : Référence Cadastrale : 7.7 Occupation du la 2.6 Cocupation du la 2.7 Occupation du la 2.8 Cocupation du la 2.9 Cocupation du la 3.9 Cocupation du la 4.9 Cocupation du la 4.0 Cocupation du la	d'analyse éventuel NC NC l'ensemble immobiliel on : s : 1 e la mission Maison Individuelle 5 Acacias 06500 MENTON Maison Individuelle : AC - 27 bien Propriétaire Locataire ' Sans objet, le bien est	7 avenue des	Coordonnées : NC Nombre de cages d'es Nombre de niveaux : Bâtiment : Entrée/cage n° : Etage : Situation sur palier : Destination du bâtiment	scalier : 0 2 2 Habitatio	on (Maisons elies)			

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

1	Entrée/dégagement	RDC
2	pièce 1	RDC
3	Cuisine	RDC
4	pièce 2	RDC
5	WC	RDC
6	pièce 3	RDC
7	pièce 4	RDC
11	Cabanon	Dépendance

2.9 Liste	des locaux non visites		
Ν°	Local	Etage	Justification
8	Combles perdus	RDC	Pas d'accès interieur/exterieur trouvé
9	Cave	RDJ	chemin d'accès remplies de ronces et végétaux divers
10	Petite cave	RDJ	chemin d'accès remplies de ronces et végétaux divers

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm2.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm2

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2);
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2);
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm2;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement	
< Seuil		0	
× a	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1	
≥ Seuil	Etat d'usage (EU)	2	
	Dégradé (D)	3	

5 CROQUIS

Aucun croquis réalisé

6 RESULTATS DES MESURES

Local	i : Ca	ibanon (Dépe	ndance)		Burn a de la compa		, 15	1907 11		. 95			
N°	A Zone	Unité de Mur	diagnostic	Substrat Platre	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la	dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obs	ervations
	Α	Porte	Dormant et ouvrant Intérieurs	Métai	Contain					·			
	В	Mur		Plâtre	Peinture		-						
	С	Mur		Plåtre	Peinture								
	D	Mur		Plätre	Peinture						 		
Pla	afond	Plafond		Tulles/Bols apparents							 		
Non	nbre t	otal d'unités de l	diagnostic	6	Nombre	d'unités c	le cla	sse 3	0		% de cl	asse 3	0,00 %

Loc	al : E	ntrée/dégage	ment (RD	(C)					i de la Pro	A PAR.	
N°	Zone		diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
3	A	Mur	-	Plâtre	Peinture	C			0,31	0	
4	А	Porte d'entrée	Dormant et ouvrant extérieurs	Bols	Lasure	C MD			0,26	0	
6 7	A	Porte d'entrée	Dormant et ouvrant intérleurs	Bols	Lasure	C MD			0,06	0	
8 9	В	Mur		Plâtre	Pelnture	C MD			0,07 0,12 0,26	0	
10 11	С	Mur		Plätre	Peinture	C MD			0,41	0	
12	С	Porte nº1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bols		C MD			0,46	0	
14 15	D	Mur		Platre	Peinture	C MD			0,07	0	
16 17	D	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bols		C MD			0,1	0	
18 19	E	Mur		Plâtre	Peinture	C MD			0,08	0	
20 21	E,	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois		C MD			0,08	0	
22 23	E	Porte-fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bols	Lasure	C MD			0,08	0	
24 25	E	Porte-fenêtre	Dormant et ouvrant Intérieurs	Bols	Lasure -	C MD			0,28	0	
26 27	E	Porte-fenêtre	Volets	Bois	Lasure	C MD			0,06	0	
28	F	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,1	0	

29 30		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				MD		0,07			
	F	Porte n°4	Dormant et ouvrant	Bols		С		0,11			
31			Intérieurs			MD		0,08	0		
32	Plafond	Plafond		Plâtre	Deletere	С		0,08			
33		1 (6.10)(6		ratie	Peinture	MD		0,05	- 0		
N	ombre t	otal d'unités de	e diagnostic	16	Nombi	e d'unités de	classe 3	0	% de c	lasse 3	0,00 %

Loc	al : pi	èce 1 (RDC)				t all	in the	- 1				1 1 1 1 1
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obso	ervations
34 35	Α	Mur		Plâtre	Peinture	C MD			0,15 0,08	0		
36 37	A	Porte	Dormant et ouvrant Intérieurs	Bols		C MD			0,09	0		
38 39	В	Mur		Plátre	Peinture	C MD			0,08	0		·
40 41	С	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois		C MD			0,06	0		
42 43	С	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bols		C MD			0,33	0		
44 45	C	Fenêtre	Volets	Bois		C MD			0,32	0		·
46 47	С	Mur		Plātre	Peinture	C			0,24	0		
48 49	D	Mur		Plâtre	Peinture	C MD			0,22	0		
50 51	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	C MD			0,05	- 0		
N	ombre 1	total d'unités de d	liagnostic	9	Nombre	d'unités d	le cla	sse 3	0	% de ci	asse 3	0,00 %

								-					0,00 %
Loc	al : C	uisine (RDC)								and Arthur	Top Will	in Vyada	
N°	Zone		diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la	negladation	Résultats (mg/cm²)	Classement		rvations
52	A	Mur		Plåtre	Peinture	С				0,07			
53						MD				0,07	0		
54	A	Porte	Dormant et ouvrant	Bols		С				0,31			
55			intérieurs			MD				0,08	0		
56	В	B Mur	Plâtre	Peinture	c				0,44				
57				riade	r-quiture	MD		-		0,04	0		
58	င	Mur	Diate	e Peinture	С				0,22	 			
59	_			Plâtre	remuje	MD				0,09	0		
60	D	Fenêtre	Dormant et ouvrant	Bois		С				0,16			-
61			extérieurs	Dois		MD				0,07	0		
62	a	Fen ê tre	Dormant et ouvrant	Dete		C				0,47			<u> </u>
63		ronoue	Intérieurs	Bols		MD				0,06	0		
64	D	Mur		SIM.		С				0,16			
65	١	WIGH		Plâtre	Peinture	MD				0,08	0		
66	Plafond	Plafond		DIA+		C			<u> </u>	0,06		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
67	i iaioiiù	rialong		Plâtre	Plâtre Peinture	MD				0,43	0		
N	ombre (otal d'unités de	diagnostic	8	Nombre	d'unités d	le cla	sse 3	0		% de cl	asse 3	0,00 %

Loc	al : pic	èce 2 (RDC)								4 N		
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obser	vations
68 69	Α	Mur		Plâtre	Peinture	C MD			0,5 0,15	0		
70 71	Α	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bols		C MD			0,13 0,06	- 0		
72 73	В	Mur		Plâtre	Peinture	C MD			0,11 0,07	- 0		
7 4 76	c	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bols		C MD			0,19	0		
76 77	c	Fenétre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois		C MD		·	0,35 0,1	0		
78 79	С	Fenêtre	Volets	Bols		C MD			0,11	0		
8 0 8 1	С	Mur		Plåtre	Peinture	C MD			0,27 0,26	0		
82 83	D	Mur		Plåtre	Pelnture	C MD			0,08	- 0		
84 85	Plafond	Plafond		Plátre	Peinture	C MD			0,07 0,08	0		
N	Nombre total d'unités de diagnostic		9	Nombre	d'unités	de cla	sse 3	0	% de c	lasse 3	0,00 %	

Loc	al : W	C (RDC)					J.M.					
N°	Zone	.Unité de	diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	karinji projeja s	vations
86	А	Mur		Plâtre	Peinture	С			0,02	- 0		
87						MD			0,06			
88		Danta	Dormant et	n-I-		С	·		0,08			
89	Α	Porte	ouvrant Intérieurs	Bols		MD			0,48	0		
90	В	Mur		Plâtre	Peinture	c			0,23	0		
91	D MINI		Tiaus	, small	MD			0,08	<u> </u>]		
92	С	Fenêtre	Donmant et ouvrant	Bois		Ç			0,1	,		
93		r-eneue	extérieurs	Duis		MD			0,11] "		
94	С	Fenêtr o	Dormant et ouvrant	Bols		С			0,09			
95		renene	intérieurs	DUIS		MD			0,1]°]	
96	c	Mur		Plåtre	Peinture	С			0,18	- 0		
97		WICH		riale	(-enitale	MD			0,09			
98	5	14.1-		Plâtre	Peinture	С			0,11			
99	U	D Mur		Plane	remure	MD			0,07	0		
100	Diafond	Plefered	Plâtre	Peinture	С			0,11				
101	Plafond Plafond		Piade	renture	MD			0,09	0			
N	Nombre total d'unités de diagnostic			8	8 Nombre d'unités de classe 3				0	% de c	asse 3	0,00 %

•
_
¢
7
_
n
-
-
ā
q
С
c
÷
**
ù
ř
>
c
>
ú
щ
5
٠,
7
ğ
ğ
9
ğ
91,00
Sie al to
Dienite
Diograph
Oio Cito
Opposite Con
App Dispuss
doe Diezeto
+ App Dieg. to
at doe Died to
tot don Dingitor
てかけ
Setup doe Diegitor
てかけ
てかけ

Loc	al : piè	èce 3 (RDC)			in the first		.A. 1.		18.12			1 1
N°	Zone	Unité de	a diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obse	vations
102 103	A	Mur		Plåtre	Peinture	C MD			0,18	0		
104 105	Α	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bols		C MD			0,12 0,06	- 0		
106 107	В	Mur		Plåtre	Peinture	C MD			0,37 0,07	0		
108 109	С	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bols		C MD			0,4 0,23	- 0		
110 111	c	Fenêtre	Dormant et ouvrant Intérieurs	Bols		C MD			0,33 0,6	- 0		
112 113	С	Fenêtre	Volets	Bols		C MD			0,07 0,06	0		
114 115	C	Mur		Plâtre	Peinture	C MD			0,06 0,1	0		
116 117	D	Mur		Plâtre	Peinture	C MD			0,1 0,06	0		
118 119	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	C MD			0,11 0,42	0		
N	ombre	total d'unités d	e diagnostic	9	Nombre	e d'unités	de cla	isse 3	0	% de c	lasse 3	9,00 %

Loc	al : pi	èce 4 (RDC)										
N°	Zone	Unité de	dlagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement		rvations
120	A	Mur		Plåtre	Peinture	С			0,08	0		-
121						MD			0,11			
122	В	Mur		Plátre	Peinture	С			0,08	- 0		
123]	Mai		, ida	Peinture	MO			0,03			
124		BetC Fenétre	Dormant et ouvrant	Bols		С			0,1			
125	BetC		ouvrant extérleurs			MD			0,4	0		
126		et C Fenêtre	Dormant et ouvrant Intérieurs	-		С			0,07			
127	BetC			Bois		MD			0,03	0		
128	5.40	r	\$/=f=6	D-I-		С			0,06			
129	BetC	Fenétre	Volets	Bois		MD			0,26	0		
130				Ditt	D- lutum.	С			0,1			
131	C	Mur		Plàtre	Pelnture	MD			0,06	- °		
132		Mari	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Plâtre	Dalatura	С			0,11			
133	D	Mur		riatie	Peinture	MD			0,41	0		
134	Part of the second		Diates	Deinture	С			0,08				
136	Plafond	Platond		Plâtre	Peinture –	MD			0,45	0		
٨	Nombre total d'unités de diagnostic			8	Nombre	e d'unités	de cla	asse 3	0	% de c	lasse 3	0,00 %

LEGENDE			
Localisation	HG: en Haut à Gauche	HC : en Haut au Centre	HD : en Haut à Droite
	MG : au Milieu à Gauche	C : au Centre	MD : au Milieu à Droite
	BG : en Bas à Gauche	BC: en Bas au Centre	BD : en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND : Non dégradé	NV : Non vi	sible
	EU : Etat d'usage	D : Dégrade	<u> </u>

7 COMMENTAIRES	11	
Néant		
8 LES SITUATIONS DE RISQUE		
Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3		Ø
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3		Ø
Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré		Image: Control of the
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local		a
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité		đ
Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé		
Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'age région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée	nce régionale d : 🔲 Oui 🗹 [e santé de la Non

9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : lisez-le attentivement !
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écallles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans i'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide :
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres); lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'îl le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

Recapitulatif des mesures positives			
Local : Cabanon (Dépendance)			
Aucune mesure positive	 		
Local : Entrée/dégagement (RDC)			
Aucune mesure positive	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		<u>, ata e e e e e e e e e e e e e e e e e e</u>
Aucune mesure positive	 		
Local : Cuisine (RDC)			
Aucune mesure positive	 		
Local : pièce 2 (RDC)			
Aucune mesure positive	 		
Local : WC (RDC)			
Aucune mesure positive		<u> </u>	<u>arang miliputan bara</u>
Local : pièce 3 (RDC)	Z war z ratu		
Aucune mesure positive		<u> Allender (f. 1865)</u> (186 <u>5) (f. 18</u>	<u> </u>
Local : pièce 4 (RDC)			
Aucune mesure positive	 <u>mineralizas habitationes </u>	<u> memori Presidenti e Presidenti.</u>	

CERTIFICAT

Diagnostiqueur immobilier certifié

DEKRA CERTIFICATION SAS certifie que Monsteur

Michel PAVISIC

est titulaire du certificat de compétences N°DTI1978 pour :

- Constat de Risqua d'Exposition au Plomb

Diagnostic amiante sans mention

- Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine)

- Diagnostic de performance énergétique

- Etat relatif à l'installation Intérieure de gaz

- Etat ralatif à l'installation intérieure d'électricité

28/10/2017 27/16/7

29/10/2017 28/10/

29/10/2017

28/10/2017 27/10/202

05/11/2017

22/10/2018 - 21/10/2023



Le Directour Générat Yvan MAINGUY Bagneux, le 22/10/2018



